

Scolarisation et handicap

Calendrier de préparation de la rentrée de septembre 2027

Le dépôt d'un dossier à la MDPH s'accompagne des documents suivants :

1 - Les documents obligatoires à la recevabilité :

- Formulaire (à compléter par la famille ; signé par les deux parents ou les représentants légaux si l'élève est mineur)
- Certificat médical de moins d'un an
- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité de l'enfant et des représentants légaux
- Attestation de jugement en protection juridique (le cas échéant)

2 - Les documents obligatoires pour l'évaluation :

- Ils dépendent du moyen de compensation demandé et sont listés dans les tableaux des pages suivantes.
- Si votre demande est couplée avec une demande financière (AEEH / PCH) : les devis, prescriptions médicales, bilans de suivis paramédicaux*... doivent également être transmis.

Tout dossier doit être déposé **complet** (pièces de recevabilité et pièces d'évaluation).

La transmission d'un dossier incomplet ou au-delà des dates limites* fixées dans ce calendrier ne permettra pas de garantir la mise en œuvre effective des moyens de compensation pour la rentrée scolaire (affectation, recrutement du personnel d'aide humaine...).

* la date prise en compte est la date de recevabilité du dossier et non la date de réception à la MDPH

Focus sur le GEVA-sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) :

Pour une première demande à la MDPH, ce document est rédigé en réunion d'équipe éducative de l'établissement scolaire de votre enfant.

Pour un renouvellement des droits, ce document est renseigné lors de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) organisée par l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSH) rattaché à l'établissement scolaire de votre enfant.

Le GEVA-sco peut être dématérialisé et enregistré dans votre LPI (livret parcours inclusif) ce qui permet à la MDPH de le recevoir directement. Dans ce cas, le numéro de LPI fourni par l'établissement est à préciser dans le dossier MDPH.

Dans le cas contraire, il vous sera remis (1^{re} demande) afin que vous puissiez le joindre à votre dossier de demande ou il sera directement transmis (renouvellement) par l'enseignant référent.

AESH - MPA

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces <u>obligatoires</u> pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH)	Première demande	Toute l'année et au plus tard le 19 mars 2027	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement) Il précisera obligatoirement les aménagements en cours et leur évaluation si un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est mis en place. Bilan psychologique de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland * Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
	Renouvellement	Toute l'année et au plus tard le 9 avril 2027	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
Matériel pédagogique adapté (MPA)	Première demande	Toute l'année et au plus tard le 19 mars 2027	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Il précisera obligatoirement les aménagements en cours et leur évaluation si un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est mis en place. Argumentaire de l'établissement scolaire Bilan et argumentaire d'un ergothérapeute et/ou du SESSAD pour les troubles sensoriels Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
	Renouvellement	Toute l'année et au plus tard le 9 avril 2027	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Argumentaire de l'école

ORIENTATION SCOLAIRE

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces <u>obligatoires</u> pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
Maintien en grande section de maternelle		26 mars 2027	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland * Bilan(s) normé(s) complémentaire(s) si suivi(s) *
ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire	Première demande	12 mars 2027	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Il précisera obligatoirement les aménagements en cours et leur évaluation si un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est mis en place. Bilan psychologique de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland * Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) * <u>ULIS lycée :</u> bilans des stages effectués au moment de la demande et projet d'orientation post 3^{ème}
	Renouvellement	26 mars 2027	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
Orientation en EGPA (Enseignement Général et Professionnel Adapté)			<u>Envoi à la CDOEA (commission d'orientation vers les enseignements adaptés) pour le 1^{er} et 2nd degré :</u> • Demande informatisée sur le serveur de la DSDEN • Avis famille (vœux des établissements souhaités) • GEVA-sco Pour les élèves de primaire : Du 09/11/26 au 07/01/27 https://enquetes.education.gouv.fr/S2/?st=UH3o1udVyd54PCQOPs61EeaEaKlR1hlzXxVJldV3sj4%3D Pour les élèves de collège non pré-orientés : Du 25/01/27 au 11/03/27 https://enquetes.education.gouv.fr/S2/?st=DIBqf8dkej%2ByetlH7T4T6gNiPQLm%2F7M7MBOXTCw%3D <u>Envoi à la MDPH pour le 1^{er} et 2nd degré :</u> par la famille : • Bilan(s) du ou des suivi(s) * • Bilan psychologique complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique * si la MDPH ne dispose pas d'un bilan de moins de deux ans par l'enseignant référent : • GEVA-sco réexamen • Évaluations scolaires CDOEA

Concerne les élèves ayant un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

L'ensemble des modalités est détaillé dans la circulaire départementale de rentrée relative aux orientations en EGPA.

La MDPH évalue uniquement les 1^{ères} demandes.
La CDAPH notifiera l'orientation pour la durée du collège.

Pré-orientation
1^{er} degré :
11 février 2027

Orientation
2nd degré :
23 avril 2027

1^{ère} ORIENTATION EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Objet de la demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces obligatoires à l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
DITEP (Dispositif Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique)	toute l'année	Certificat médical d'un pédopsychiatre GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland * Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT		Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland * Bilans des stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet « <i>Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel</i> » du GEVA-sco) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
Pour les autres établissements et services medico-sociaux		Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland * Ce bilan psychologique n'est pas demandé pour les déficiences motrice, auditive et visuelle. Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *

RENOUVELLEMENT ORIENTATION EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Objet de la demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces obligatoires à l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
Pour tous les établissements et services médicaux sociaux	6 mois avant la date de fin des droits	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) * Bilan / argumentaire de l'établissement ou du service médico-social concerné
SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT	6 mois avant la date de fin des droits	GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland * Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *

UNITES SPECIFIQUES

Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) Dispositif d'Autorégulation (DAR)	12 mars 2027	Certificat médical d'un médecin spécialiste (de préférence) GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Bilan psychologique de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland * Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
--	----------------------------	--

* Le bilan psychologique peut être réalisé au choix des familles par une structure sanitaire et médico-sociale (centre de référence, CMPP, ESMS...), par un psychologue de l'Education nationale ou par un psychologue libéral

* orthophonie, orthoptie, psychomotricité, ergothérapie, psychothérapie, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

Transport scolaire des élèves en situation de handicap

La demande est à adresser au service transport scolaire adapté à la Direction des personnes âgées et des personnes handicapées du Conseil départemental.

Formulaire à retourner au plus tard le **samedi 17 avril 2027**

Pour plus d'informations :

<https://www.finistere.fr/aides-et-services/personnes-handicapees/transport-scolaire-des-eleves-en-situation-de-handicap/>